



COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES  
GENERAL SECRETARIAT



PRESS RELEASE

457th Council meeting  
- Economic and Financial Affairs -  
Luxembourg, 20 June 1977  
President: Mr Denis HEALEY,  
Chancellor of the Exchequer of the  
United Kingdom

707/77 (Presse 74)

20.VI.77

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Gaston GEENS Minister for Finance  
Mr Roger de WULF State Secretary, Economic Affairs  
and Flemish Social Affairs

Denmark:

Mr Jens KAMPMANN Minister for Fiscal Affairs

Germany:

Mr Otto SCHLECHT State Secretary,  
Federal Ministry of Economics  
Mr Manfred LAHNSTEIN State Secretary,  
Federal Ministry of Finance

France:

Mr Robert BOULIN Minister with responsibility  
for Economy and Finance

Ireland:

Mr Richie RYAN Minister for Finance

Italy:

Mr Gaetano STAMMATI Minister for the Treasury

Luxembourg:

Mr Jacques POOS Minister for Finance

Netherlands:

Mr W.F. DUISENBERG	Minister for Finance
Mr R.F.M. LUBBERS	Minister for Economic Affairs

United Kingdom:

Mr Denis HEALEY	Chancellor of the Exchequer
-----------------	-----------------------------

Commission:

Mr François-Xavier ORTOLI	Vice-President
Mr Henk VREDELING	Vice-President
Mr Richard BURKE	Member
Mr Christopher TUGENDHAT	Member

o

o

o

TRIPARTITE CONFERENCE

In preparation for the Tripartite Conference which will take place in Luxembourg on 27 June 1977, the Council held a wide-ranging exchange of views on the topics to be discussed at the Conference, namely: growth, stability and employment : present situation and prospects.

FOLLOW-UP TO THE DOWNING STREET SUMMIT

During a discussion on this subject, the Council heard a statement by Mr ORTOLI, Vice-President of the Commission, on the problem of investment and borrowing in the Community, which is the subject of a communication which the Commission has submitted to the European Council for its meeting on 29 and 30 June 1977.

20.VI.77

EXCISE DUTIES ON TOBACCO

The Council took stock of the problems still unresolved in connection with the proposal concerning a second stage in the harmonization of excise duties on manufactured tobacco.

It instructed the Permanent Representatives Committee to continue examining these problems in the light of its discussion.

20.VI.77

CREDIT INSTITUTIONS

The Council discussed the main points still outstanding in connection with the co-ordination of laws, regulations and administrative provisions relating to the taking up and pursuit of the business of credit institutions.

At the end of an instructive exchange of views, it evolved guidelines which should enable the Permanent Representatives Committee to devise practical solutions to these problems which could be submitted to the Council at its Autumn meeting.

The next meeting of the Council on Economic and Financial Affairs will take place on 18 July 1977.

---

BRUXELLES, LE 17.6.1977

REF NO 59332 STY

NOTE BIO(77) 227 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE ET A M LE DIRECTEUR GENERAL DG I  
ET A M OPITZ DG VIII

PREPARATION CONSEIL ECONOMIE FINANCES DU 20 JUIN 1977  
-----

LES POINTS SUIVANTS DEVRAIENT ETRE EXAMINES :

1. PREPARATION DE LA CONFERENCE TRIPARTITE

COMME M VREDELING ET M ORTOLI L ONT DEJA EXPOSE LORS DE LEUR CONFERENCE DE PRESSE CONJOINTE DU 15 JUIN, LA SITUATION ECONOMIQUE EST PLUS SERIEUSE QUE LA CONFERENCE TRIPARTITE DE L ANNEE PASSEE NE L AVAIT PENSE, ET LES OBJECTIFS DEFINIS L ANNEE DERNIERE SERONT PLUS DIFICILE A ATTEINDRE QUE PREVU. PAR CONSEQUENT, LORS DE CETTE TRIPARTITE, UN CONSENSUS EST CHERCHE POUR FAIRE FACE A TOUTE PRESSION PROTECTIONISTE ET POUR LANCER " LA BATAILLE DE L INVESTISSEMENT ".

2. SUITE A DONNER AU SOMMET DE DOWNING STREET

APRES UN ECHANGE DE VUES SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ( CROISSANCE ACTUELLE ENTRE 3 ET 3,5 0/0 DU PIB PAR RAPPORT A 4,60/0 EN 1976,) LES MINISTRES ETUDIERONT LES MOYENES DE RELANCE DE L INVESTISSEMENT ET EXAMINERONT LE ROLE QUE LA COMMUNAUTE POURRAIT JOUER :

A) DANS LE CADRE D UNE MEILLEURE COORDINATION DES INSTRUMENTS EXISTANTS ( FINANCEMENT CECA, BEI, FEDER, EURATOM) ET  
B) EN DECIDANT UN NOUVEL INSTRUMENT FINANCIER DES EMPRUNTS POUR RESTRUCTURER L ECONOMIE ( 1 MILLIARD D UCE NON LIMITE DANS LE TEMPS, VOIR BIO NO 222).

3. HARMONISATION DES ACCISES SUR LES CIGARETTES

LE CONSEIL DEVRA DECIDER AVANT LE PREMIER JUILLET DE FRANCHIR LA DEUXIEME PHASE POUR L HARMONISATION DES TABACS MANUFACTURES. LA PREMIERE PHASE SE TERMINE A LA FIN DE CETTE ANNEE. LES TAXES SE COMPOSENT D UN ELEMENT SPECIFIQUE D UN MONTANT FIXE PAR CIGARETTE ET UNE ACCISE PROPORTIONNELLE CALCULEE EN FONCTION DU PRIX DE VENTE. LES PAYS MEMBRES APPLIQUENT UNE FOURCHETTE POUR LEURS ACCISES DE 5 A 75 0/0 SANS IVA POUR L ELEMENT FIXE PAR RAPPORT A LACCISE TOTALE. A PARTIR DU PREMIER JANVIER 1978, LA COMMISSION PROPOSE UNE REDUCTION DE CETTE FOURCHETTE DE 15 A 50 0/0 IVA INCLUSE.

ETANT DONNE QUE L IRLANDE ET LA GRANDE BRETAGNE BENEFICIENT D UNE DEROGATION, LE CONSEIL DEVRA D ABORD SE METTRE D ACCORD POUR QUE CETTE DEROGATION SE TERMINE LE 31 DECEMBRE 1977 POUR POUVOIR DEBUTER LA DEUXIEME PHASE.

CONSEIL FINANCES POINT : 4  
-----

DIRECTIVE VISANT A LA COORDINATION DES DISPOSITIONS LEGISLATIVES, REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIVES CONCERNANT L'ACCES A L'ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SON EXERCICE ( PROPOSITION DE LA COMMISSION VOIR COM(74) 2010 FINAL).

IL S'AGIT D'UNE CERTAINE COORDINATION DES LEGISLATIONS BANCAIRES NATIONALES. BUT : FACILITER LA LIBERTE D'ETABLISSEMENT ET DE PRESTATIONS DE SERVICES DES INSTITUTIONS DE CREDIT.

LE PRINCIPE MEME DE LA LIBERTE D'ETABLISSEMENT ET DES PRESTATIONS DES SERVICES DES BANQUES DANS TOUTE LA COMMUNAUTE EST DEJA REALISE PAR UNE DIRECTIVE DU CONSEIL DE L'ANNEE 1973. MAIS PUISQUE LES ACTIVITES BANCAIRES SONT SOUMISES A LA EGISLATION DU PAYS D'ACCUEIL ET PUISQUE CES LEGISLATIONS DIFFERENT PARFOIS FORTEMENT D'UN PAYS A L'AUTRE, IL EST EN PRATIQUE TRES COMPLIQUE POUR UN ETABLISSEMENT DE CREDIT DE PROFITER DE CETTE LIBERTE. IL EST DONC NECESSAIRE DE COORDONNER OU HARMONISER CERTAINES REGLES NATIONALES POUR L'ACTIVITE BANCAIRE. LA DIRECTIVE " COORDINATION " EST UNE PREMIERE ETAPE DANS CETTE VOIE.

ELLE PREVOIT.

1. QUELQUES PRINCIPES POUR L'AGREMENT DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ( PAR EX. INTRODUCTION D'UNE PROCEDURE ET DE CONDITIONS D'AGREMENT DANS TOUS LES ETATS MEMBRES ).

2. CERTAINES MESURES FACILITANT L'ETABLISSEMENT DE SUCCURSALES DANS D'AUTRES ETATS MEMBRES ( PAR EX. IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE REFUSER L'AGREMENT D'UNE SUCCURSALE SI CELLE-CI A UNE FORME JURIDIQUE DIFFERENTE DE CELLES ADMISES AU PAYS D'ACCUEIL. )

3. LA SOLVABILITE ET LA LIQUIDITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT SERONT SURVEILLEES DANS TOUTES LA COMMUNAUTE SELON DES COEFFICIENTS CONCERTES ENTRE LES AUTORITES COMPETENTES DES ETATS MEMBRES. JUSQU'A MAINTENANT, LES REGLES DU PAYS D'ACCUEIL ETAIENT APPLIQUEES POUR CONTROLER SOLVABILITE ET LIQUIDITE. LA DIRECTIVE Y CHANGERAIT UN PEUT, EN RENDANT POSSIBLE LA CONCERTATION DES DIFFERENTES REGLES.

4. REGLES COMMUNAUTAIRES POUR LES RELATIONS BANCAIRES ENTRE LA COMMUNAUTE ET DES PAYS NON- MEMBRES : POUR L'ACTIVITE DES SUCCURSALES ETRANGERES LA DIRECTIVE INTRODUIT UNE " CLAUSE DE LA NATIONS LA PLUS FAVORISEE " EN FAVEUR DES BANQUES DE LA COMMUNAUTE. EN OUTRE, LES NEGOCIATIONS DANS LES SECTEURS BANCAIRES AVEC DES ETATS NON-MEMBRES PEUVENT ETRE MENEES PAR LA COMMUNAUTE EN TANT QUE TELLE.

5. CREATION D'UN COMITE CONSULTATIF CHARGE DE CONSEILLER LA COMMISSION DANS L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE ET POUR DES COORDINATIONS ULTERIEURES. MAIS CE COMITE A AUSSI DES FONCTIONS PRECISES EMANANT DE LA DIRECTIVE, NOTAMMENT LA CONSULTATION SUR LES COEFFICIENTS POUR LA SOLVABILITE ET LA LIQUIDITE. DANS CE COMITE SERONT REPRESENTES LES AUTORITES DE CONTROLE BANCAIRE, LS BANQUES CENTRALES ET LES MINISTERES COMPETENTS DE CHAQUE ETAT MEMBRE. LE COMITE DEVRAIT SE REUNIR REGULIEREMENT.

LES DIFFICULTES SUIVANTES SUBSISTENT ET DOIVENT ETRE DISCUTEES AU CONSEIL :

- CHAMP D'APPLICATION DE LA DIRECTIVE : LA FRANCE NE VEUT L'APPLIQUER QU'AUX " BANQUES INSCRITES ", EXCLUANT AINSI NOTAMMENT LES CAISSES D'EPARGNE ET LES CAISSES DU CREDIT MUTUEL ET COOPERATIF.

-BESOIN ECONOMIQUE : L'ITALIE VEUT INTRODUIRE TEMPORAIREMENT UN CRITERE " BESOIN ECONOMIQUE " DANS LES CONDITIONS D'AGREMENT. TOUT LE MONDE SERAIT D'ACCORD. LA QUERELLE CONCERNE LA DATE ET LA PROCEDURE DE VOTE POUR LA SUPPRESSION DE CE CRITERE.

CETTE DIRECTIVE NE REPRESENTE QU'UN PETIT PAS VERS LA COORDINATIONS EN MATIERE BANCAIRE. MAIS SANS SON ADOPTION, TOUT PROGRES ULTERIEUR RESTE BLOQUE.

AMITIES

MANUEL SANTARELLI

.. RUGGIERO  
BRUXELLES

COPIES A MM. COLLOWALD, PRXYCE, HUGHES, HIJZEN, OPITZ

NOTE BIO (77) 227 ( SUITE 1 ET FIN ) AUX BUREAU NATIONAUX  
C.C. AUX MEMBRES DU GPP, AU DR. GEN. DE LA DG 1 ET A M. OPITZ ,  
DG VIII

OBJET : CONSEIL FINANCES

### 1. PREPARATION DE LA CONFERENCE TRIPARTITE

M. MALDAGUE, PRESIDENT DU COMITE POLITIQUE ECONOMIQUE, ET TOUS LES MINISTRES ONT COMMENTE LE PAPIER DE LA COMMISSION PREPARANT LA CONFERENCE TRIPARTITE. M. VREDELING A CONCLU CETTE DISCUSSION EN SOULIGNANT QUE CETTE CONFERENCE NE CHERCHERA NI DE DECISIONS NI DE COMMUNIQUE FINAL AVEC DES OBJECTIFS PRECIS COMME CELA A ETE LE CAS L'ANNE PASSEE. PAR CONTRE, IL FAUT CONTINUER A SE BASER SUR LE CONSENSUS DES TROIS PARTENAIRES DE POURSUIVRE LEUR DIALOGUE VISANT D'ABOUTIR A UN PROGRAMME DE TRAVAIL ET M. VREDELING SUGGERE QUE LA TRIPARTITE CHERCHE DES REPONSES A DES QUESTIONS POSEES PAR LA COMMISSION, COMME, PAR EXEMPLE, LA DIVISION DU TRAVAIL, LA RELATION ENTRE INVESTISSEMENTS ET EMPLOI QUE LE CAS SPECIAL DU CHOMAGE DE JEUNES ET DE FEMMES.

LE CONSEIL A CHARGE SONX PRESIDENT DE FAIRE DANS CE SENS UNE DECLARATION A LA TRIPARTITE EN METTANT EN LUMIERE LES POINTS D'ACCORD EN INDIQUANT LES POINTS ENCORE OUVERTS ET POUR DEGAGER LA COOPERATION ENTRE LES TROIS PARTENAIRES POUR LE TRAVAIL ULTERIEUR.

### 2. SUITE DU SOMMET DOWNING STREET

M. ORTOLI A PRESENTE L'IDEE D'UN EMPRUNT POUR L'INVESTISSEMENT COMME UNE CONTROBUTION COMMUNAUTAIRE A LA BATAILLE D'INVESTISSEMENTS QUI SEUL POURRAIT TROUVER UNE SOLUTION COMMUNE DE LA CRISE ACTUELLE. C'EST AINSI QUE LA COMMISSION REPOND A UNE DEMANDE EXPRIMEE PAR LE CONSEIL EUROPEEN ET INFORME AUJOURD'HUI LE CONSEIL DES FINANCES DE CE PAPIER. C'EST APRES LA PRISE DE POSITION DES CHEFS DE GOUVERNEMENT QUE LE CONSEIL FINANCES ENTRERA DANS LA PHASE DE DISCUSSION ET DE DECISION SUR CETTE PROPOSITION. L'ACCUEIL PAR LES MINISTRES A ETE PARTAGE ENTRE ACCUEIL FAVORABLE ET SCEPTICISME.

### 3. HARMONISATION DES IMPOTS SUR LE TABAC

UNE TRES COURTE DISCUSSION A FAIT DEMONTRER QUE DEUX DELEGATIONS ONT MAINTENU LEURS RESERVES ET QUE, PAR CONSEQUENCE, LA DISCUSSION DOIT SE POURSUIVRE APRES UN NOUVEL EXAMEN AU SEIN DES EXPERTS.

### 4. LIBERALISATION DES BANQUES

LE CONSEIL N'A PAS PU ENREGISTRER UN PROGRES ETANT DONNE QUE TROIS DELEGATIONS RESTAIENT FERMEES SUR LEURS RESERVES. M. TUGENDHAT, EVOQUANT QUE CES TROIS RESERVES ONT ETE EXAMINEES EN LONG ET EN LARGE DEPUIS DEUX ANS, A PRIE LE CONSEIL DE CONFIER LA TACHE DE CHERCHER UN COMPROMIS AU COREPER ET NEON PAS A UN GROUPE D'EXPERTS. C'EST AINSI QUE LE CONSEIL A DECIDE.

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL FINANCES A ETE FIXEE AU 18 JUILLET 1977.

AMITIES

M. VON DONAT

20.6.77

19  
02  
AL/UP  
MB

Global Communications  
Global Communications  
Global Communications